

PROCÈS-VERBAL DU

Conseil Municipal

15 septembre 2022

LE ROLLAND-LE ROCH Tiphaine



Ordre du jour

- X ▶ Approbation des délibérations de la séance précédente
- ✓ ▶ salle associative : règlement intérieur et tarifs
- ✓ ▶ Salle polyvalente : règlement intérieur et tarifs
- ✓ ▶ Rachat de l'espace réservé n° 5
- ✓ ▶ Information sur le recrutement d'un Attaché de Conservation du Patrimoine (VTA)
- ✓ ▶ Délégation d'attributions au maire : autorisation donnée au maire de recruter du personnel saisonnier ou occasionnel
- ✓ ▶ Installation d'un panneau de libre expression
- ✓ ▶ Admission en non valeurs
- ▶ Questions diverses :

Patricia Salmon a été recrutée

Démision Mme Nagali Jemel

Démision Mme Sabine Quenot de sa fonction d'adjointe -

→ appel à candidat pour le poste d'adjoint - (Lina inkersee)

→ Correspondant Service Inconnu

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 1

Objet : Approbation des délibérations de la séance précédente

VOTE			
NOM ET PRENOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	✓		
LE NOCHER Yannick	✓		
HEMON Florence	✓		
DERIAN Pierre-Yves	✓		
QUESTER Sabine	✓		
PEYRE Jean-Jacques	✓		
PILLIOUX Valérie	✓		
CAHET Laurent	✓		
ROZELIER Christophe	✓		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	✓		
LE ROLLAND Tiphaine	✓		
LE NEDIC Erwann	✓		
LE RAY Liza	✓		

Salles associatives : règlement intérieur et tarifs

- ▶ Discussion autour du règlement intérieur.
- ▶ Discussion autour des tarifs
 - Tarifs particulier ou associations brandivyens : gratuit + en campagne électorale + personnel communal -
 - Tarifs hors commune : 20€ la demi journée
 - Tarifs Professionnel : 20 € la demi journée
- ▶ Montant de la caution : 300 € ? ✓
- ▶ Il vous est demandé de valider le règlement intérieur des salles, les tarifs 2022 ainsi que le montant de la caution

Demande d'équipement de la salle d'un tableau ou rétroprojecteur par Christophe Renkin
Thermobat en hiver. (Pierre Yves) -
2 groupes en associations : couture et per.
Utilisation pour des activités professionnelles : VOI (Turgonville...)
Débat autour du montant de la caution de 300 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Delibération n° 2

Objet : Salle associative : règlement intérieur et tarifs.

VOTE			
NOM ET PRENOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	2		
LE NOCHER Yannick	2		
HEMON Florence	2		
DERIAN Pierre-Yves	2		
QUESTER Sabine	2		
PEYRE Jean-Jacques	2		
PILLIOUX Valérie	2		
CAHET Laurent	2		
ROZELIER Christophe	2		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	2		
LE ROLLAND Tiphaine	2		
LE MEDIC Erwann	2		
LE RAY Liza	2		

Salle polyvalente : règlement intérieur et tarifs

- ▶ Discussion autour du règlement intérieur.
- ▶ Discussion autour des tarifs

- Chun hoch e : Seule au travers de la grille : manque de matériel pour le nettoyage
Prevoir achat de balais, serpillon, papier toilette ?
- Def en plastique pour les déchets de papier toilette ?
 - Cautions de la salle à 1000 euros.

TARIFS

Le règlement des sommes dues pour la location de la salle est à effectuer au plus tard, dans la semaine qui suit l'utilisation.

Les tarifs de location de la salle polyvalente seront les suivants :

tarifs de 2014.

- Réunion ou vin d'honneur : 32.00 €
- Association locale ou habitants individuels 80.00 €
- Extérieur 80.00 €

- Bal :
 - Local 80.00 €
 - Extérieur 150.00 €

- Jeux divers :
 - Local 65.00€
 - Extérieur 110.00 €

- Location pour repas ou fête familiale :
 - Local et extérieur de la Commune 280.00 €
 - Forfait location 2 jours 420.00 €

Montant de la caution : 460 € ⇒ 1000 euros.

Simplifier la mise à disposition -

Les associations brandy eures ne paient pas -

Tout à fait de demain.

So 100
Lo cair
Ex térieurs

 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Lo cair</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">380.320</td> </tr> <tr> <td>Ex térieurs</td> <td style="text-align: right;">350</td> </tr> <tr> <td>Lo cair</td> <td style="text-align: right;">500</td> </tr> <tr> <td>Ex térieurs</td> <td style="text-align: right;">560</td> </tr> </table> 	Lo cair	380.320	Ex térieurs	350	Lo cair	500	Ex térieurs	560	
Lo cair	380.320								
Ex térieurs	350								
Lo cair	500								
Ex térieurs	560								

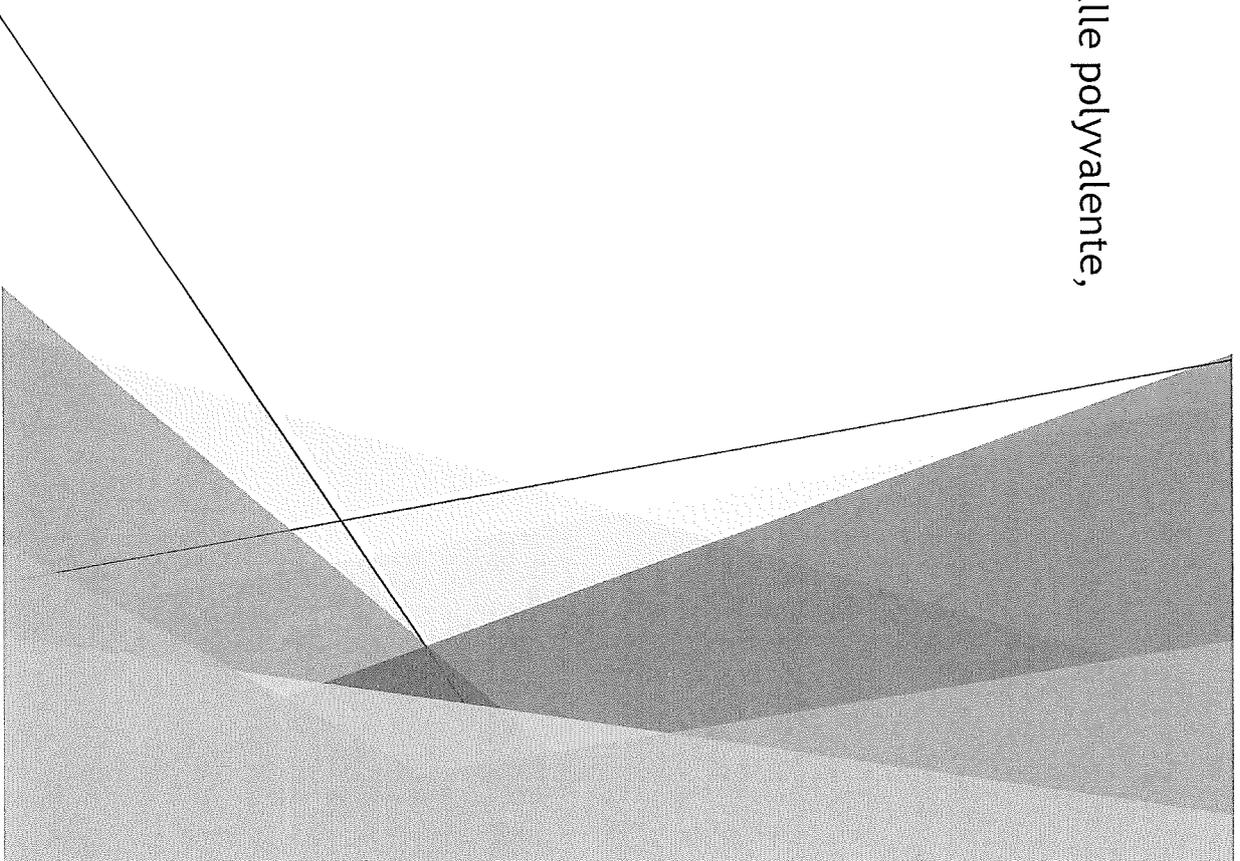
1 jour
2 jours

1 jour

Tarifs 2022

Réunion ou vin d'honneur	
Location repas, fêtes familiales, événements	
Forfait location deux jours.....	
Caution	

- ▶ Il vous est demandé de valider le règlement intérieur de la salle polyvalente, les tarifs 2022 ainsi que le montant de la caution



TUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 3

Objet : Salle polyvalente : règlement intérieur et tarifs.

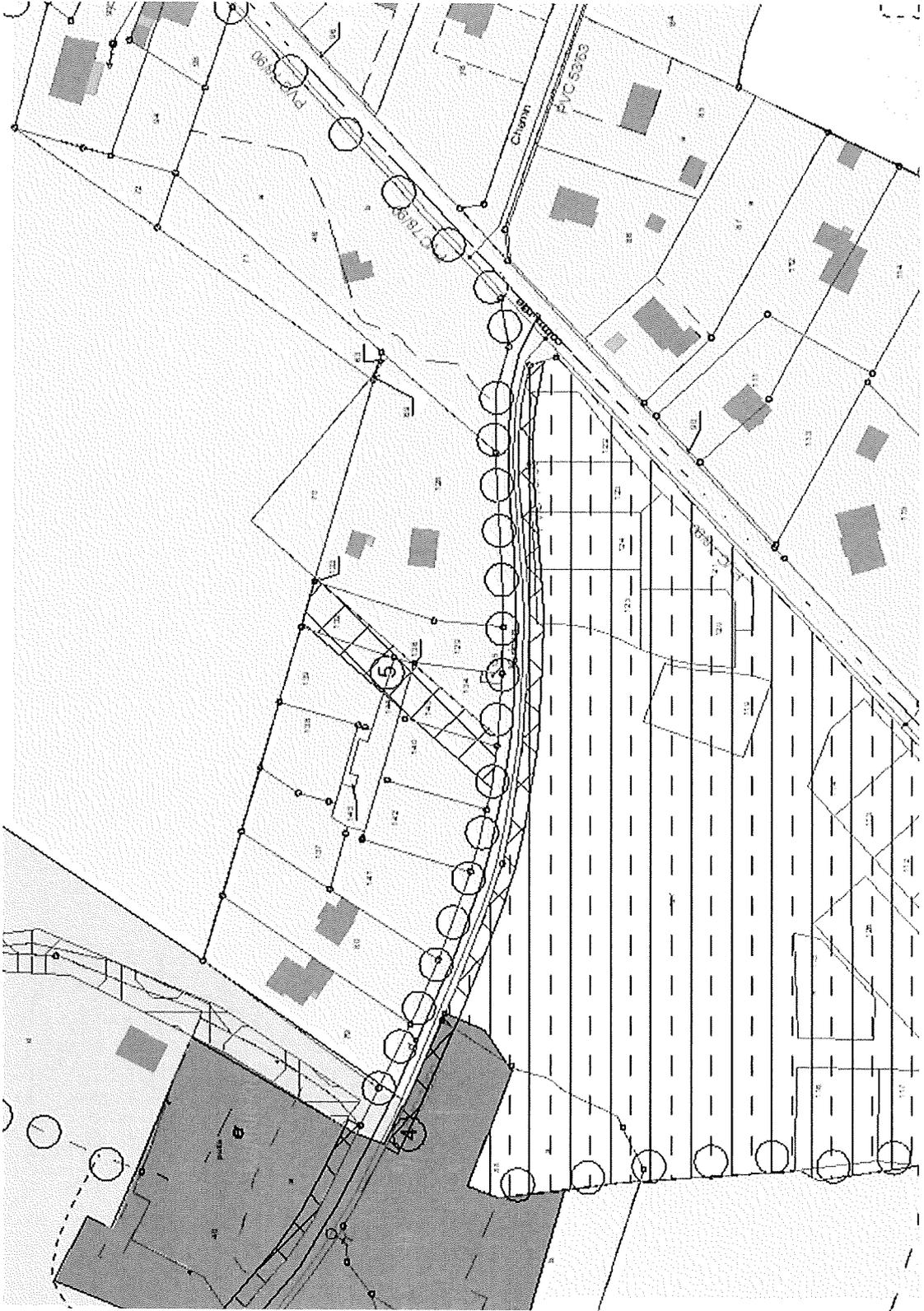
VOTE			
NOM ET PRENOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE MEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Rachat de l'espace réservé n°5

- ▶ Espace réservé, définition : c'est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) en vue d'une affectation prédéterminée.

Le gage de travaux est fait -

Prérequis : La commune engage ^{20 ans} son avenir pour éviter la hausse de la valeur à descendre et faire une + valeur - La commune peut - elle devenir faire quelque chose pour compenser les frais .
La commune peut les frais engagés et récupérer la partie s'annonçait -



TUR

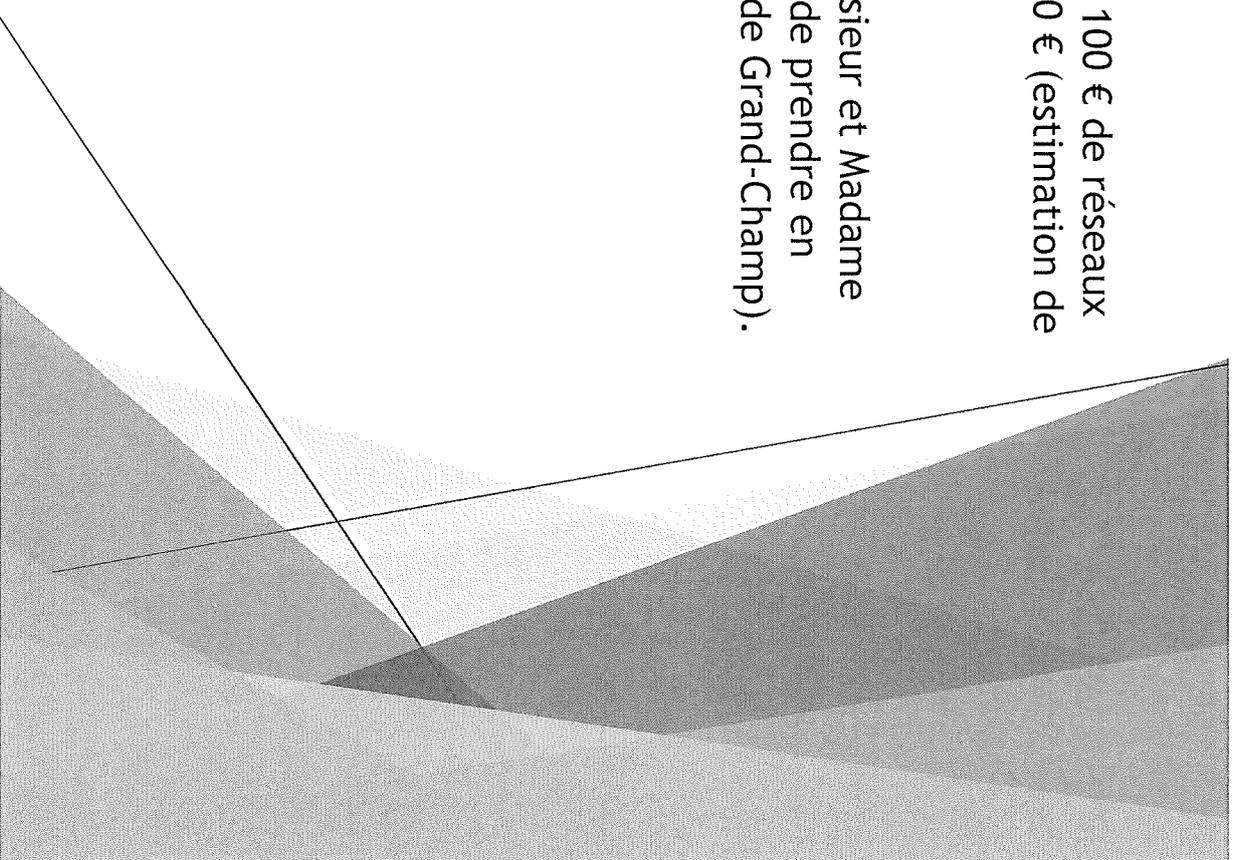
- Une première proposition d'acquisition avait été faite sous l'ancien mandat. Elle prévoyait un rachat par compensation (terrain contre travaux). Le montant des travaux à venir avait été estimé à 36 000 € :
 - frais d'assainissement 7 000 €
 - sous couche : 12 000 €
 - enrobé et bordure 15 000 €
 - fossés et eaux pluviales : 2 000 €

Monsieur et Madame Gunehhec souhaitent vendre maintenant cet emplacement réservé et solder également leur opération d'aménagement. Cette première offre m'apparaît « compliquée » à évaluer en terme de valeur et pas forcément très juste aussi ai-je proposé à Monsieur et Madame Gunehhec de reconsidérer cette proposition.

L'offre actuelle de Monsieur et Madame Gunehhec est de 20 € / m² et la commune prend en charge les travaux réalisés:

- ZR 132 : $237 \text{ m}^2 \times 20 = 4740 \text{ €}$
- ZR 129 : $493 \text{ m}^2 \times 20 = 9860 \text{ €}$

- ▶ Les travaux réalisés se chiffrent à 800 € d'assainissement, 2 100 € de réseaux souples et 2 100 € de bicouche. Soit un total travaux de 5 000 € (estimation de QUARTA).
- ▶ Le montant total (terrain plus travaux) est de 19 600 €
- ▶ Il vous est demandé d'accepter l'offre de 20€ du m² de Monsieur et Madame Gunehc, de supporter le montant des travaux effectués et de prendre en charge les frais de mutation (Office notarial de Me Michaud de Grand-Champ).



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 4

Objet : Rachat de terrains réservés N° 5

VOTE			
ABSTENTION	CONTRE	POUR	NOM ET PRENOM
		2	HERISSON Pascal
		2	LE NOCHER Yannick
		2	HEMON Florence
		2	DERIAN Pierre-Yves
		2	QUESTER Sabine
		2	PEYRE Jean-Jacques
		2	PILLIOUX Valérie
		2	CAHET Laurent
		2	ROZELIER Christophe
		2	DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie
		2	LE ROLLAND Tiphaine
		2	LE MEDIC Erwann
		2	LE RAY Liza

TLR

Information sur le recrutement d'un Attaché de Conservation du Patrimoine (VTA)

- ▶ Pour rappel, le gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des petites communes dans le cadre de l'Agenda Rural pour des missions d'ingénierie (conception, études). Le service administratif communal ne dispose pas de compétence tourisme, patrimoine ou communication mais les besoins en termes de mise en avant du territoire sont bien présents. En effet, Brandivy située au nord de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération est identifiée comme un lieu d'intérêt touristique, « de slow tourisme », cela grâce à ses atouts comme l'Etang de la Forêt ou la Forêt Domaniale de Lanvaux.
- ▶ Ainsi, le conseil du 24 mai a retenu l'idée d'un recrutement d'un Attaché de Conservation du Patrimoine laissant un reste à charge pour la commune d'approximativement 15 988,08 €.
- ▶ Cette dépense non prévue au budget nécessitera une décision modificative du budget.
- ▶ Le poste a été publié sur le site de l'ANCT et trois candidates ont postulé.

▶ Deux candidates ont travaillé dans l'événementiel et une dans le domaine de l'histoire et du patrimoine. C'est donc madame Chédot qui a été retenue. Elle a une licence d'histoire et un master 2 des Métiers du Patrimoine. Elle a effectué une mission pour la ville d'Hennebont

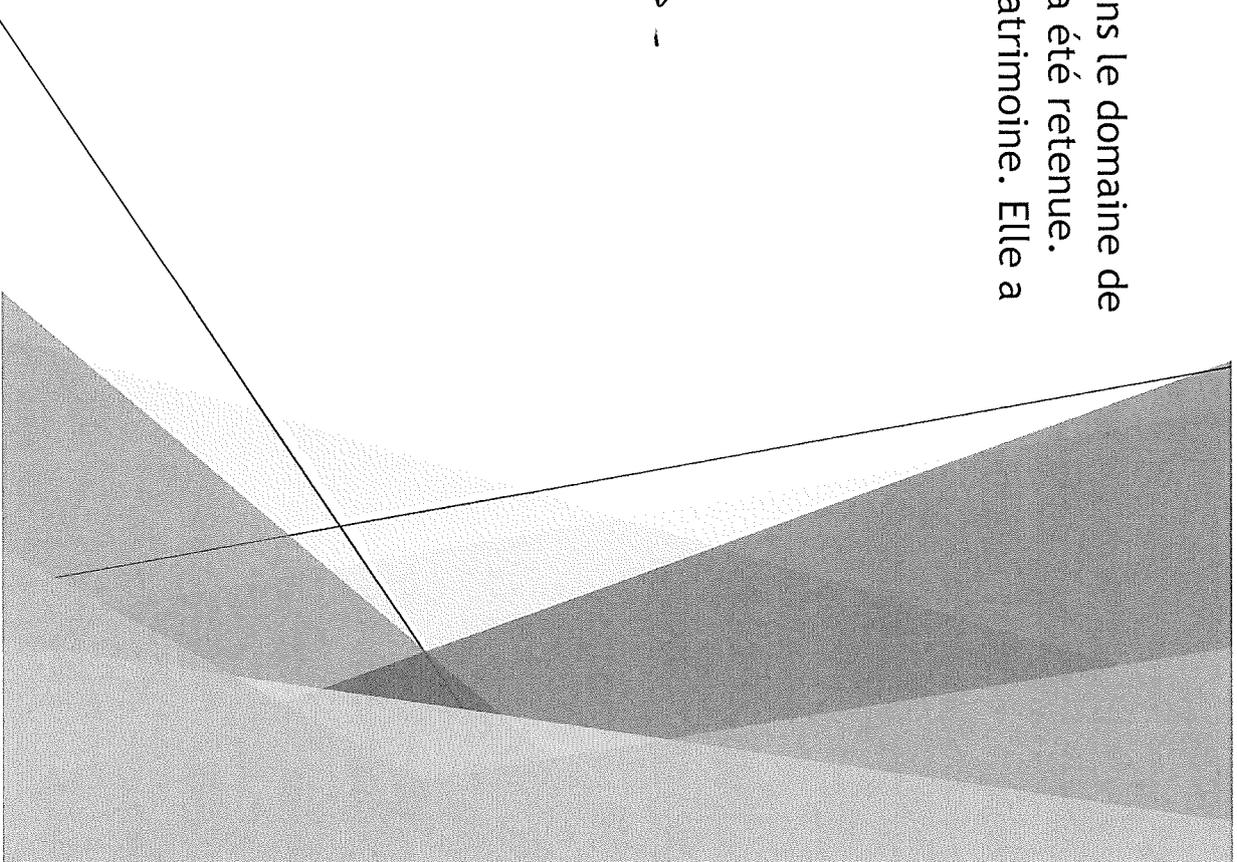
▶ Madame Chédot prendra ses fonctions le 1^{er} octobre

Salomé

→ Appel à la population

• Animer les commissions de personnes ressources -

35h / semaine

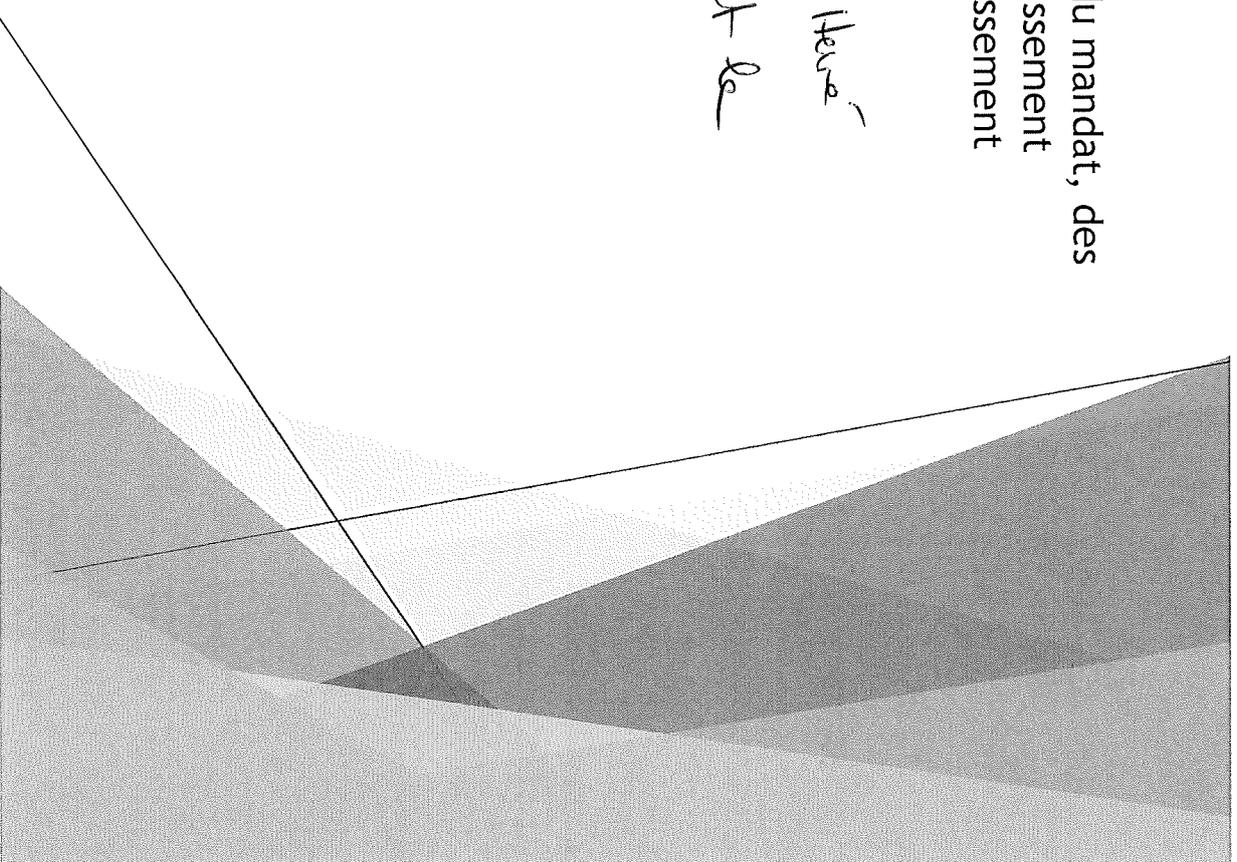


Délégation d'attributions au maire

- ▶ Le conseil en date du 29 mai 2020 a donné au maire un certain nombre de délégations d'attributions mais aucune ne concerne le recrutement pour surcroit de travail, urgence ou travail saisonnier.
- ▶ Les besoins du services peuvent justifier l'urgence d'un recrutement occasionnel qui peut se trouver contraint du fait de la fréquence des convocations du conseil. Il s'agit exclusivement du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période.
- ▶ En dehors de ces cas particuliers, c'est le Conseil qui emploie ou crée les postes.
- ▶ Le maire sera chargé d'évaluer le besoin concerné et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

- ▶ Il vous est demandé de m'autoriser à recruter pour la durée du mandat, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées ci dessus.

les associations ont apprécié que l'avis et l'avis
s'intéressent entre la parole de la grille et le
concept de COSB.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 5

Objet : Délégation d'attributions au maire

VOTE			
NOM ET PRENOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	✓		
LE NOCHER Yannick	✓		
HEMON Florence	✓		
DERIAN Pierre-Yves	✓		
QUESTER Sabine	✓		
PEYRE Jean-Jacques	✓		
PILLIOUX Valérie	✓		
CAHET Laurent	✓		
ROZELIER Christophe	✓		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	✓		
LE ROLLAND Tiphaine	✓		
LE NEDIC Erwann	✓		
LE RAY Liza	✓		

Installation d'un panneau de libre expression

- ▶ En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, les communes ont l'obligation de mettre à disposition des citoyens, des surfaces d'affichage, dites d'« affichage libre » (Art. L.581-16).
- ▶ L'« affichage libre » comprend l'affichage d'opinion ainsi que la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.
- ▶ Par affichage d'opinion est entendu l'affichage d'expression politique. Dans les moments de campagnes électorales, ces affichages contribuent à la libre expression des différents candidats.
- ▶ Si l'affichage illégal est prohibé, la garantie d'un affichage légal est quant à elle obligatoire.
- ▶ Il n'y a pas sur la commune d'emplacement réservé à l'affichage libre, il convient donc de nous acquitter de ce devoir afin de permettre la diversité des opinions et de donner aux citoyens la possibilité de l'exprimer. Ces panneaux sont aussi mis à disposition des associations qui souhaitent faire connaître leurs activités ou leurs manifestations.

- ▶ La loi impose aux communes de moins de 2000 habitants, de mettre à disposition 4 m² de panneaux.
- ▶ Discussion sur le nombre de panneaux et sur l'emplacement (1 x 4 m², ou 2 x 2 m²)

Asso. , particulier ...

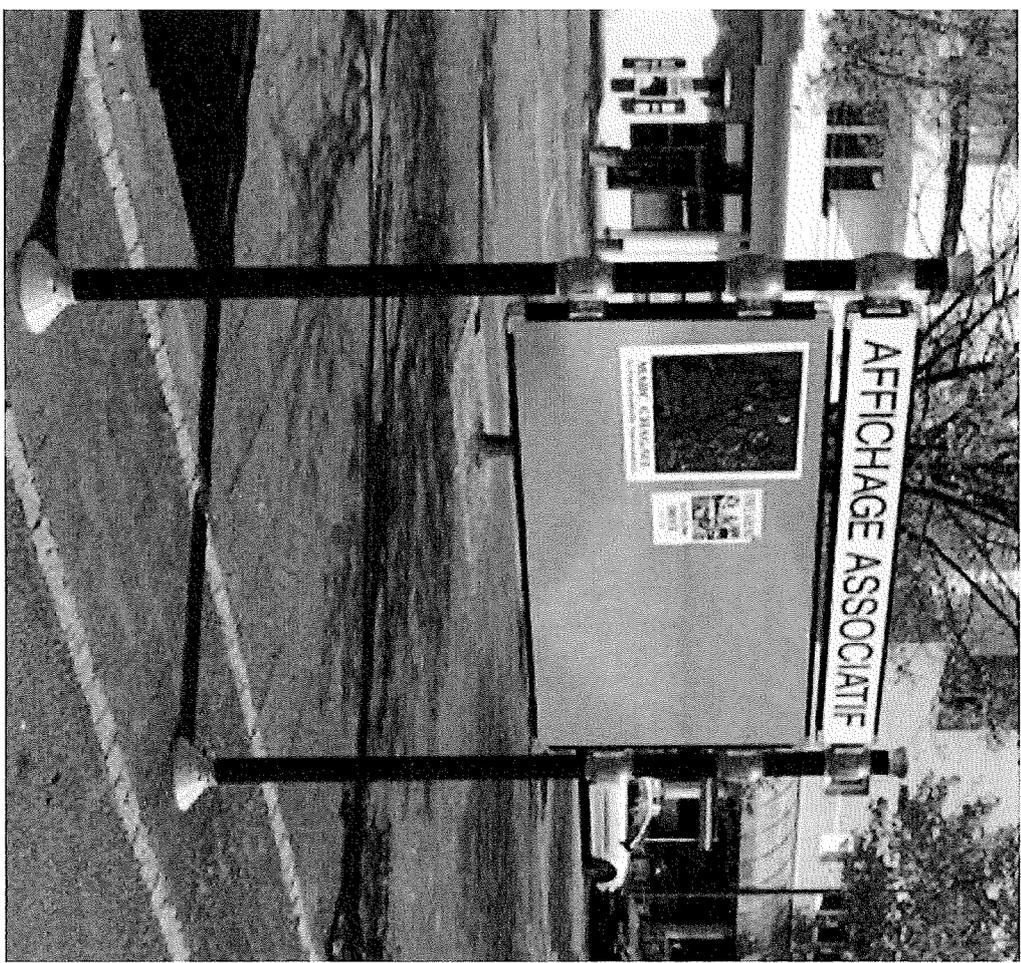
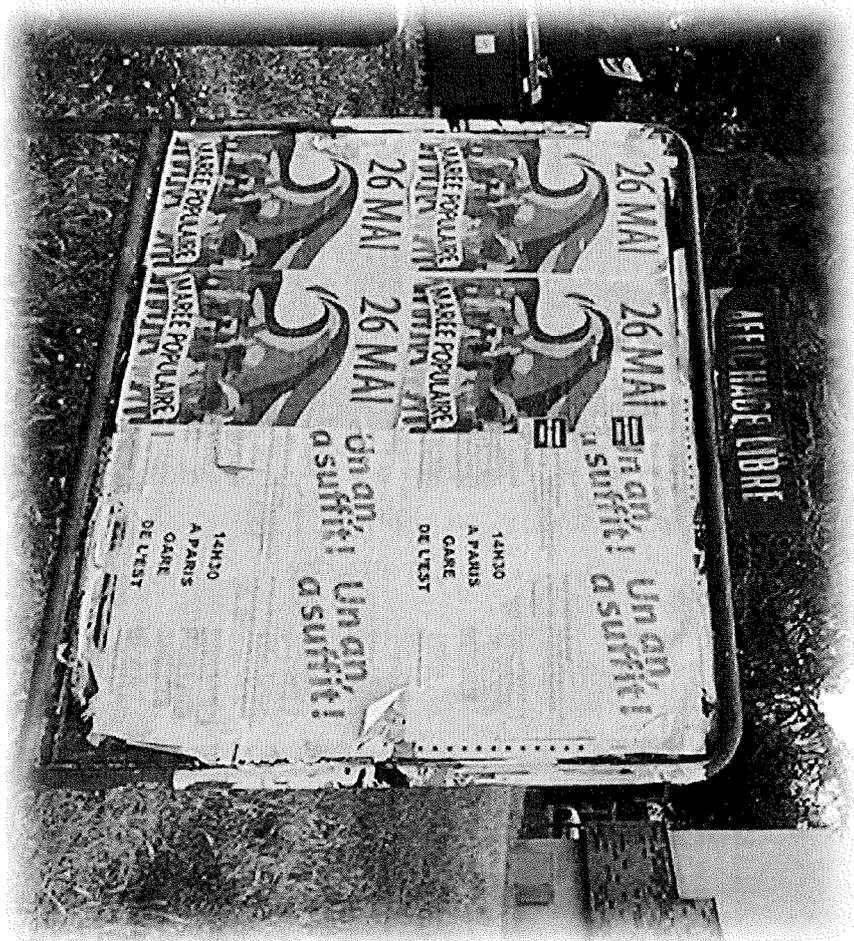
Demande des associations (foot, concours de pêche...).

→ 2 x 2 m²

→ 1 plaque écol

→ 1 plaque égline

(voir futur emplacement vélos (parking))



TLR



MAI

Partout en Europe
**pas question
de payer
leur crise !**
NPA

SAIRE
OGM
avec
capitalisme

**pas question
de payer
leur crise !**
NPA

PROFITS
CADEAUX AUX BANQUES
STOCK-OPTIONS
PARADIS FISCAUX

assez !
Prisons l'argent où il est

6 mai 2009
20 H 30
Bourse du Travail
Castres
NPA

ELECTIONS EUROPEENNES
RÉUNION PUBLIQUE
AVEC
MYRIAM MARTIN
TÊTE DE LISTE SUD-OUEST
NOUS NE PAIERONS
PAS LEUR CRISE !

20 H 30
Bourse du Travail
Castres
NPA

ELECTIONS EUROPEENNES
RÉUNION PUBLIQUE
AVEC

MYRIAM MARTIN
TÊTE DE LISTE SUD-OUEST

NOUS NE PAIERONS
PAS LEUR CRISE !

www.npa2009.org
npa@stfre.fr - www.npa@1.fr.nf

6 mai 2009
20 H 30
Bourse du Travail
Castres
NPA

ELECTIONS EUROPEENNES
RÉUNION PUBLIQUE
AVEC
MYRIAM MARTIN
TÊTE DE LISTE SUD-OUEST
NOUS NE PAIERONS
PAS LEUR CRISE !

TUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 6

Objet : Installation d'un panneau de libre expression.

VOTE			NOM ET PRENOM
ABSTENTION	CONTRE	POUR	
		X	HERISSON Pascal
		X	LE NOCHER Yannick
		X	HEMON Florence
		X	DERIAN Pierre-Yves
		X	QUESTER Sabine
		X	PEYRE Jean-Jacques
		X	PILLIOUX Valérie
		X	CAHET Laurent
		X	ROZELIER Christophe
		X	DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie
		X	LE ROLLAND Tiphaine
		X	LE NEDIC Erwann
		X	LE RAY Liza

Admission en non valeurs

- ▶ L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public, les créances irrécouvrables. Il ne s'agit pas d'une remise gracieuse, ni d'une mesure de « bienveillance » devant la situation difficile d'un débiteur. Dans le cas de l'admission en non-valeur, il s'agit de constater que les démarches accomplies pour recouvrer une créance n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable.
- ▶ Il s'agit ici d'un bouquet de 5 titres de petites sommes pour lesquelles toute démarche serait vaine et les frais de relance en envoi recommandé, supérieurs aux montants réclamés.
- ▶ Aussi, vu l'état des taxes et produits irrécouvrables relatif aux titres impayés pour un montant de 23.30 €, Il vous est demandé d'admettre en non valeur cette somme correspondant à 5 titres non payés.
- ▶ La dépense sera imputé au compte 6541 (pertes sur créances irrécouvrables)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 7

Objet : Admissions en non valables

VOTE			
NOM ET PRENOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	✓		
LE NOCHER Yannick	✓		
HEMON Florence	✓		
DERIAN Pierre-Yves	✓		
QUESTER Sabine	✓		
PEYRE Jean-Jacques	✓		
PILLIOUX Valérie	✓		
CAHET Laurent	✓		
ROZELIER Christophe	✓		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	✓		
LE ROLLAND Tiphaine	✓		
LE NEDIC Erwann	✓		
LE RAY Liza	✓		

TLR